République Française

Département de la MEUSE

Canton de BELLEVILLE

Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 AOUT 2014

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 1er septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 25 août, sous la présidence du Maire en exercice, Michel CHALONS.

Membres en exercice		Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote		
11		11	0	0		
PRESENTS		Michel CHALONS, Jean-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Louisette JECKEL, Marc AGAUGUE, Anne BOIS, James VEBER, Rachel DEBART, Pascal KROKOSZ, David LALLEMANT, Pierre MUTELET.				
ABSENTS POUVOIRS SECRETAIRE	/. /. Jean-Chris	stophe PATON.				

1/ Commission d'appel d'offre - Complément à la délibération 2014-07 du 11.04.2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de compléter la délibération 2014-07 du 11.04.2014 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres car seuls les membres titulaires furent élus et non les 3 membres suppléants.

Le Conseil Municipal a donc procédé à l'élection de 3 membres suppléants :

•	Nombre de votants :11
•	Nuls et blancs :0
•	Suffrages exprimés :11

		Votes
Membres suppléants	Marc AGAUGUE Rachel DEBART Anne BOIS	11 voix 11 voix 11 voix

2/ Participation aux frais de prévention incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la vérification annuelle des extincteurs, Groupama Caisse Locale de l'Orne nous alloue une participation de 37.13€ dont il convient d'accepter l'encaissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, l'encaissement de la somme de 37.13€ reçue de la Caisse locale de l'orne (Groupama) pour la participation aux frais de prévention incendie

3/ Remboursement sur cotisations d'assurance 2013 et 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente de la tondeuse autoportée Massey Ferguson le 08.10.2013 n'ayant pas été déclarée à notre assureur, la commune a cotisé pour ce matériel dont nous ne disposons plus. Après régularisation de notre dossier, Groupama nous adresse un remboursement de 97.11 € correspondant à 17 € pour 2013 et 80.11 € pour 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, l'encaissement d'une somme de 97.11 € reçue de Groupama Grand Est pour le remboursement d'une cotisation d'assurance versée à tort en 2013 et 2014.

4/ Création de deux postes d'adjoint technique contractuel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal les délibérations 2014-11 du 11.04.2014 et 2014-18 du 30.04.2014 autorisant le recrutement d'une femme de ménage pour l'entretien de la mairie et de la salle communale, et d'un agent technique en contrat aidé pour l'entretien des espaces verts auraient dû mentionner l'autorisation de création administrative des postes concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité,
 - la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2° classe à 1/35° à compter du 26.05.2014, pour l'entretien de la mairie et de la salle communale.
 - la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2° classe à 20/35° à compter du 19.05.2014, pour l'entretien des espaces verts de la commune.

5/ Recours aux heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux recrutements autorisés par les délibérations 2014-11 du 11.04.2014 et 2014-18 du 30.04.2014, il apparait souhaitable, pour une meilleure gestion du temps de travail de ces emplois au regard des besoins communaux, d'autoriser le recours aux heures complémentaires et aux heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, le recours aux heures complémentaires et aux heures supplémentaires pour les agents communaux, autant que de besoin pour satisfaire les nécessités du service.

6/ Remboursement de frais kilométriques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des tâches confiées à l'agent chargé de l'entretien des espaces verts, la commune ne disposant pas de véhicule, celui-ci est régulièrement amené à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service. Le remboursement des frais engagés doit être autorisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

 Autorise, à l'unanimité, le remboursement des frais kilométriques engagés dans le cadre de ses fonctions par l'agent communal chargé de l'entretien des espaces verts, au vu d'un relevé mensuel ou trimestriel, sur la base du barème kilométrique des fonctionnaires en vigueur (à titre indicatif, le barème au 01.01.2014 est de 0.25€/km pour les 5CV et moins; 0.32€/km pour les 6 à 7CV; 0.35€/km pour les 8CV et plus).

7/ Remplacement des fenêtres de la mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer les fenêtres de la mairie et de la salle communale qui sont difficiles voire impossible à ouvrir, et dont l'efficacité thermique de leur simple vitrage génère des surplus de consommation d'énergie.

Le remplacement des 14 châssis bois par des ensembles PVC répondant aux normes actuelles d'isolation thermique et d'efficacité énergétique s'élève à 22 254 € HT. Un accompagnement financier de l'État, du GIP objectif Meuse et d'EDF peut être sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

- Approuve, à l'unanimité, le projet de remplacement des 14 fenêtres de la mairie et de la salle communale par des ensembles PVC répondant aux normes d'isolation thermique et d'efficacité énergétique pour un montant de 22 254 €HT
- Sollicite l'accompagnement financier de l'État dans le cadre de la DETR, d'EDF et du GIP Objectif Meuse dans le cadre du programme de maîtrise de l'énergie, et de tout autre partenaire potentiel.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet, tant au niveau de l'investissement que des demandes d'aides financières.

Le Maire

Michel CHALONS 4 355